

LES GRANGES LE ROI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'ETAMPES
CANTON DE DOURDAN

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES



GUIDE D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS

(Destiné aux jeunes et à leurs parents)



Juin 2017

Chers parents, chers (es) jeunes

Nous souhaitons redonner une dynamique au Conseil Municipal jeunes élu en Novembre 2015 en mettant en place l'élection de 12 nouveaux membres. 3 anciens restent en place.

Les élections auront lieu le Jeudi 29 Juin 2017 dans la salle du conseil municipal de la mairie de 13h45 à 17h45.

- **Peuvent être candidat**, les jeunes résidant Les Granges le Roi, du CE2 au CM2 qui seront des CM1, CM2 et 6ème à la rentrée prochaine.
- **Peuvent être électeur**, les jeunes résidant Les Granges le Roi du CP à la 6ème inscrits sur la liste électorale de la mairie.

Nos jeunes grangeoises et grangeois, qui s'engageront pour la commune sur une durée de deux ans, doivent être sensibilisés dès maintenant, à l'importance de leurs actions.

C'est pourquoi je vous invite, chers parents, à expliquer et à encourager cette démarche auprès de vos enfants, afin de les rassurer et de les conforter dans leur volonté de participer aux activités de notre vie communale.

Je remercie l'équipe enseignante de l'école Les vergers et des autres écoles qui adhèrent entièrement à ce projet et qui mettent en place, dans le cadre de leurs programmes pédagogiques, un dispositif d'explications et de suivi.

L'équipe municipale est à votre disposition pour toute information. Je vous remercie de votre attention.

Veuillez agréer, Chers parents et chers jeunes, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Jeannick Mounoury

DEROULEMENT DES ELECTIONS

ARTICLE 1. éligibilité :

Tous les électeurs sont éligibles de droit. Pour être électeur il faut :

- Habiter les Granges le Roi
- Dans l'année des élections, être scolarisé au minimum en classe de CM1 et au maximum en classe de 6ème
- Doit être inscrit sur la liste électorale établie par la mairie (l'inscription est faite automatiquement)

ARTICLE 2. Pièces à produire pour les candidats :

Chaque candidat devra fournir :

- Une autorisation parentale pour les candidats (ci-joint)
- Sa candidature, son programme et sa photo.

ARTICLE 3. Déroulement : SCRUTIN PLURINOMINAL A UN TOUR :

Le vote se déroulera le Jeudi 29 Juin 2017 à la Mairie de les Granges le Roi, salle du conseil de 13h45 à 17h45. Suivi du dépouillement et de la proclamation des résultats.

Le bureau de vote sera présidé par deux conseillers municipaux.

L'électeur trouvera au bureau de vote :

- Le bulletin de vote composé de la liste des candidats
- Les enveloppes de couleurs
- Un isoloir
- Une urne
- La liste d'émargement des électeurs

Chaque jeune électeur devra :

- Faire vérifier son inscription sur la liste électorale
- Prendre le bulletin de vote et l'enveloppe
- Se rendre dans l'isoloir où il devra sélectionner au maximum 12 noms sur la liste des candidats en rayant les noms des candidats qu'il ne retient pas
- Mettre ce bulletin dans l'enveloppe
- Déposer son enveloppe dans l'urne
- Signer la liste d'émargement.

Les enfants de l'école Les Vergers peuvent venir voter sur le temps scolaire en présence de leur institutrice.

ARTICLE 5. Les sièges sont répartis comme suit au maximum :

Le CMJ est composé de 15 jeunes élus (maximum), élus pour une durée de 2 ans, parmi les grangois (es) scolarisés ou non dans le village du CM1 à la 6ème au début du mandat.

12 nouveaux membres et 3 anciens déjà en place.

Le CMJ se réunit une fois par trimestre.

ARTICLE 6. la Présidence :

Le CMJ est présidé par le Maire de les granges le roi ou son représentant .

ARTICLE 7. le siège :

Le Conseil Municipal Jeunes a son siège à :

MAIRIE
8 rue des popineaux
91410 LES GRANGES LE ROI

Le CMJ peut se réunir soit à son siège, soit dans un autre lieu du village.

ARTICLE 8. le droit à l'image :

Les parents ou son représentant légal, donnent autorisation à l'équipe d'accompagnement du CMJ.

- D'établir des photographies, de réaliser des films et de reproduire ces supports de communication sur ses propres publications et sur la page Internet dédiée au CMJ, voire éventuellement auprès d'organismes de presse, pendant toute la durée de son mandat.
- Le Conseiller Municipal Jeune, les parents ou son représentant légal, disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne. S'il ne le souhaite pas, il doit prendre contact au 01.64.59.73.54

ACTE DE CANDIDATURE

(A détacher et déposer en Mairie)

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse

Numéro de téléphone

Fait acte de candidature au Conseil Municipal Jeunes des Granges le Roi pour la durée d'un mandat de deux ans (Septembre 2017 à Septembre 2019)

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

M. Mme

Adresse

Autorise mon enfant

A se présenter comme candidat au poste de conseiller municipal jeune pour une période de deux ans (Septembre 2017 à Septembre 2019).

Fait à

Le.....

Signature du représentant légal

FICHE PROGRAMME

(A détacher et déposer en Mairie)

Je suis candidat et je veux présenter mon programme.

Comment faire ?

Nous te demandons de déposer ta candidature en mairie entre le 19 et le 23 Juin 2017.

Pour cela tu dois proposer un mini programme comprenant deux idées fortes dans deux domaines différents (Humain ou social /Economique ou Technique/autre)

Nous te proposons de remplir la fiche suivante :

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Classe de

Je suis candidat Pour quoi faire (mes deux idées fortes) ? :

.....
.....
.....
.....
.....

Comment les réaliser ? :

.....
.....
.....
.....

Merci de nous retourner ta fiche programme et une photo.

Ton programme et ta photo seront affichés en mairie pour consultation du 24 Juin au 28 Juin 2017.

Pour tout renseignement ou information complémentaire n'hésite pas à contacter la mairie :

Par téléphone :01.64.59.73.54

Par mail : <http://www.mairielesgrangesleroi.com/contactez-nous.ws>

Bonne chance à toi !

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

DATES A RETENIR

Dépôt des dossiers de candidature et de son programme en mairie : du 19 Juin au 23 Juin 2017.

Inscription sur la liste électorale en mairie du 19 Juin au 28 Juin 2017.
(fait automatiquement).

Programmes des candidats affichés en mairie du 24 Juin au 28 Juin 2017

Vote suivi de la proclamation des résultats : jeudi 29 Juin 2017 DE 13H45 à 17H45.

1ER Conseil Municipal jeunes : le Samedi 23 Septembre 2017 par convocation

VOTE PAR PROCURATION

Electeur qui ne pourra pas se déplacer :

Nom

Prénom

Date de Naissance

Adresse

.....

.....

Donne procuration pour voter le jeudi 29 juin 2017 à la Mairie des Granges le Roi de 13h45 à 17h45 à :

Nom

Prénom

Date de Naissance:.....

Adresse

.....

.....

A.....Le.....

Signatures des 2 électeurs :

AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE / MINEUR

Je soussigné(e),

Madame, Monsieur.....

Domicilié(e) à :

Tél :

autorise mon enfant :

(NOM, PRENOM)..... à être photographié(e) et/ou filmé
(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo.

le (DATE) :

Et j'autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions, du conseil municipal jeunes dans le cadre de ses actions de communication.

Fait à :

le :

Signature